

Grand Prix de Neufchâtel en Saosnois (Sarthe)

Elite Nationale

Samedi 14 mai 2022



Informations sur l'épreuve :

Site internet : <http://uc-mamers-saosnois.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/UCMamers>

Adresse mail : contact@uc-mamers-saosnois.fr



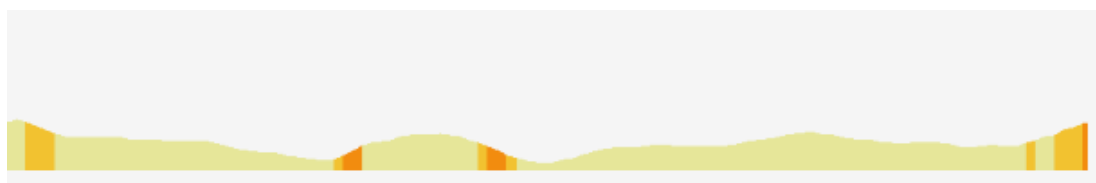
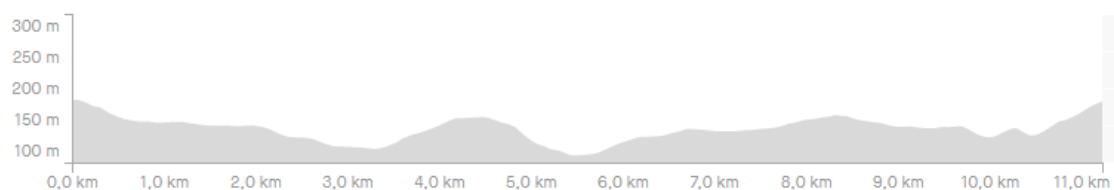
Directeur de l'épreuve	Serge Besnard Tél : 06 28 25 22 06
Directeur adjoint de l'épreuve	Vincent Besnard Tél : 06 80 13 03 81
L'épreuve est organisée par l'Union Cycliste Mamers Neufchâtel	
Horaires permanence, réunion des DS, des pilotes, salle place Maxime Boisseau à Neufchâtel En Saosnois.	
<ul style="list-style-type: none"> - Permanence / Secrétariat à partir de 11h30 - Réunion des directeurs sportifs : 12h30 - Réunion des pilotes moto et chauffeurs de l'échelon course : 13h00 - Départ : 14h00 	
Collège des arbitres	
Président de jury	
Arbitre titulaire	
Arbitre titulaire	
Juge à l'arrivée	
Arbitre moto	
Ardoisier	
Animateur	Patrick Haloupeau
Médecin de l'épreuve	
Secours	Ambulance du Saosnois
Assistance dépannage neutre	Véhicule organisation
Secrétariat de la course	Vincent Besnard

Parcours :

Circuit de 11,23 kilomètres à parcourir 13 fois soit 146 kilomètres au total.

Dénivelé total : 2200m D+

Départ / Arrivée : Podium rue Guillaume III Talvas.



Les 3 derniers kilomètres :

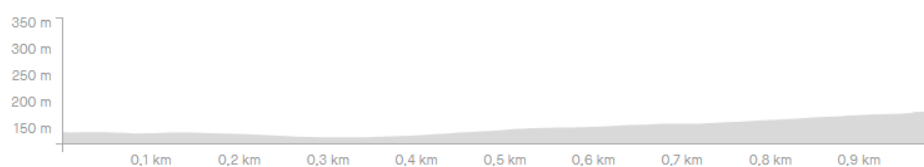
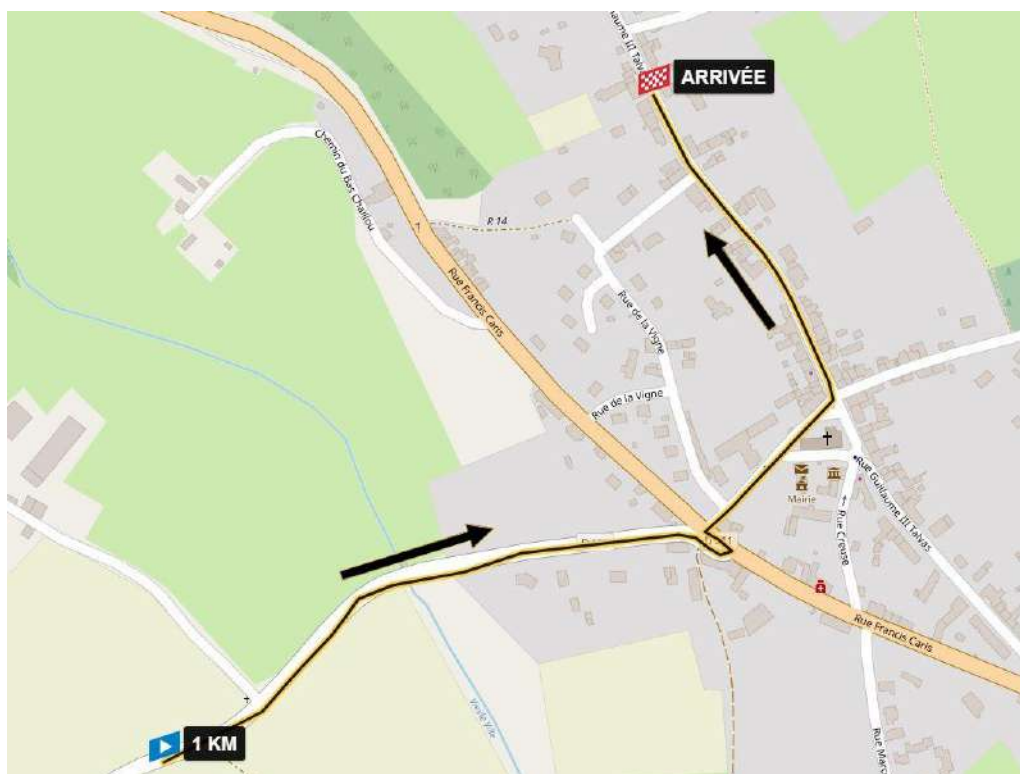
3 kilomètres - 47m D+



Le dernier kilomètre :

Arrivée : Podium au niveau de la Rue Guillaume III de Talvas.

1 kilomètre - 40m D+



Itinéraire :

Grand Prix de Neufchâtel En Saosnois – Samedi 14 mai 2022				
Organisation : Union Cycliste Mamers Neufchâtel				
KMS	Commune	Route/Direction	40KM/H	42KM/H
	Départ			
0	Neufchâtel En Saosnois	Podium Rue Guillaume III Talvas	14h00	14h00
0,06	Neufchâtel En Saosnois	à droite Rue du Clairét	14h00	14h00
0,87	Neufchâtel En Saosnois	Croisement Rue Louis Ragot, à droite Rue Désirée Ruel	14h01	14h01
1,43	Neufchâtel En Saosnois	Croisement D311, En face D117 direction Saint Rémy Du Val	14h02	14h02
4,50	Saint Rémy Du Val	à droite Rue Fauche Noé – D310 Rue Eugène Bouquet	14h06	14h06
4,82	Saint Rémy Du Val	à droite Rue de la Barricade – Virage serré avant la descente rapide	14h07	14h06
6,20	Saint Rémy Du Val	En face La Maladrie	14h09	14h08
6,50	Neufchâtel En Saosnois	à gauche Route Antenoise	14h09	14h09
8,50	Neufchâtel En Saosnois	à droite D165 Les Bihalais	14h12	14h12
10,77	Neufchâtel En Saosnois	à gauche D311 Rue Francis Caris	14h16	14h15
10,80	Neufchâtel En Saosnois	à droite Place Maxime Boisseau	14h16	14h15
10,95	Neufchâtel En Saosnois	à gauche Rue Guillaume III Talvas	14h16	14h15
11,23	1 ^{er} passage sur la ligne		14h17	14h16
22,46	2 ^{ème} passage sur la ligne		14h33	14h32
33,69	3 ^{ème} passage sur la ligne		14h50	14h48
44,92	4 ^{ème} passage sur la ligne		15h07	15h04
56,15	5 ^{ème} passage sur la ligne		15h24	15h20
67,38	6 ^{ème} passage sur la ligne		15h41	15h36
78,61	7 ^{ème} passage sur la ligne		15h57	15h52
89,84	8 ^{ème} passage sur la ligne		16h14	16h08
101,07	9 ^{ème} passage sur la ligne		16h31	16h24
112,3	10 ^{ème} passage sur la ligne		16h48	16h40
123,53	11 ^{ème} passage sur la ligne		17h05	16h56
134,76	12 ^{ème} passage sur la ligne		17h22	17h12
146	Neufchâtel En Saosnois – Arrivée finale	Podium Rue Guillaume III Talvas	17h39	17h28

Règlement particulier :

Article 1 : Organisation

Le « Grand Prix de Neufchâtel En Saosnois » est organisé par l'Union Cycliste Mamers Neufchâtel, sous les règlements de la F.F.C et inscrit au calendrier Nationale pour le samedi 14 mai 2022.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier F.F.C et est classée Elite Nationale 1.12.1

Article 3 : Participation / engagements

Conformément à l'article 2.1.4 du règlement F.F.C, l'épreuve est ouverte aux coureurs et équipes suivantes :

- Equipes Continentales UCI Française uniquement.
- Equipes Professionnelles Cyclo Cross UCI.
- Coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.
- Elite étrangers.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le samedi 21 mai 2022 à la salle à côté de la mairie de Neufchâtel En Saosnois, place Maxime Boisseau, à partir de 11h00.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et des responsables de l'organisation est fixée à 12h00 et aura lieu à la salle à côté de la mairie de Neufchâtel En Saosnois.

Le départ sera donné à 14h00 au podium rue Guillaume III de Talvas.

Article 5 : Radio

Les informations de course sont émises sur la fréquence 157.550MHz (à confirmer le jour de l'épreuve).

L'organisateur ne fournit pas de radio.

Article 6 : Assistance dépannage neutre et ravitaillement

Le service d'assistance technique neutre est assurée par les véhicules de l'organisation.

Une zone de ravitaillement est prévue :

- Dans la montée de la côte de Saint Rémy Du Val

Le ravitaillement, à partir du véhicule Directeur Sportif sera autorisé à l'arrière du peloton en accord avec le directeur de course.

Toute autre forme de ravitaillement hors zone est strictement interdite.

Article 7 : Service médical

L'organisation fera suivre la course par une ambulance « *Ambulance du Saosnois* » pour les premiers secours, avant transfert vers les hôpitaux les plus proches :

Ambulance du Saosnois : Christophe Smith – 06 15 21 09 22

Centre hospitalier Alençon 25 Rue de Fresnay 61000 Alençon 02 33 32 30 30	Hôpital de Mamers Route de Mesle Sur Sarthe 726000 Mamers 02 43 31 31 31	Centre Hospitalier Le Mans 194 Avenue Rubillard 72037 Le Mans cedex 9 02 43 43 43 43 Urgences : 02 43 43 29 19
---	--	---

Article 8 : Déviation des véhicules avant l'arrivée

Une déviation obligatoire est mise en place pour les voitures des directeurs sportifs avant l'arrivée. Sont seuls autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules des arbitres et l'ambulance.

Les voitures des DS seront invitées à suivre la déviation jusqu'à l'arrivée.

Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement.

En cas de circonstances exceptionnelles, le collège des arbitres peut décider d'augmenter ce délai, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton doit s'arrêter et quitter la course.

Article 10 : Classements

Les classements suivant seront établis :

- Un classement individuel au temps
- Un classement du meilleur grimpeur
- Un classement des points chauds

Article 10A : Règlement du classement meilleur grimpeur

Le classement sera établi sur 5 classements grimpeur à savoir :

- **1^{er} grimpeur** : 3^{ème} passage côte de Saint Rémy Du Val
- **2^{ème} grimpeur** : 5^{ème} passage côte de Saint Rémy Du Val
- **3^{ème} grimpeur** : 7^{ème} passage côte de Saint Rémy Du Val
- **4^{ème} grimpeur** : 9^{ème} passage côte de Saint Rémy du Val
- **5^{ème} grimpeur** : 11^{ème} passage côte de Saint Rémy Du Val

Points attribués sur 3 coureurs à chaque classement : 5, 3 et 1 points.

Il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3 et enfin de la place au classement général.

Article 10B : Règlement du classement des points chauds

Le classement sera établi sur 5 points chauds :

- 1^{er} PC : 2^{ème} passage sur la ligne de départ au niveau du podium
- 2^{ème} PC : 4^{ème} passage sur la ligne de départ au niveau du podium
- 3^{ème} PC : 6^{ème} passage sur ligne de départ au niveau du podium
- 4^{ème} PC : 8^{ème} passage sur la ligne de départ au niveau du podium
- 5^{ème} PC : 10^{ème} passage sur la ligne de départ au niveau du podium

Points attribués sur 3 coureurs à chaque classement : 5, 3 et 1 points.

Il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3 et enfin de la place au classement général.

Article 11 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de la F.F.C, les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire qui se situe sur la ligne d'arrivée au 75 Rue Guillaume III de Talvas.

- Les 3 premiers du classement individuel
- Le meilleur grimpeur
- Le vainqueur du classement des points chauds
- Le premier coureur de l'UC Mamers Neufchâtel ou bien le premier Sarthois
- Le premier coureur de deuxième catégorie

Article 12 : Prix et dotation de l'épreuve

- Classement individuel : Grille FFC 1220/20

1 ^{er}	246€	11 ^{ème}	21€
2 ^{ème}	183€	12 ^{ème}	20€
3 ^{ème}	146€	13 ^{ème}	18€
4 ^{ème}	122€	14 ^{ème}	17€
5 ^{ème}	98€	15 ^{ème}	15€
6 ^{ème}	85€	16 ^{ème}	14€
7 ^{ème}	67€	17 ^{ème}	14€
8 ^{ème}	55€	18 ^{ème}	14€
9 ^{ème}	37€	19 ^{ème}	12€
10 ^{ème}	24€	20 ^{ème}	12€

- Classement du meilleur grimpeur :

1 ^{er}	150€
2 ^{ème}	100€
3 ^{ème}	50€

- Classement des points chauds :

1 ^{er}	150€
2 ^{ème}	100€
3 ^{ème}	50€

Total dotations : 1820€

Article 13 : Antidopage

En cas de contrôle, il sera effectué au niveau de la salle à côté de la mairie de Neufchâtel En Saosnois situé Place Maxime Boisseau, au niveau du podium de départ conformément aux règlements de la F.F.C et du Ministère de la jeunesse et des sports.

Article 14 : Pénalités

Le barème de la F.F.C est le seul applicable.

Article 15 : Ecologie

Les coureurs, suiveurs, accompagnateurs, spectateurs devront adopter un comportement Eco-Citoyen, ne rien jeter dans la nature.

Article 16 : Protocole sanitaire

Selon les mesures gouvernementales et les directives de la F.F.C à la date de l'épreuve.

Annexe :

